

Aix-Les-Milles, le 27 février 2023

**Convocation à l'Assemblée Générale Ordinaire  
de l'Aéroclub Aix-Marseille du  
samedi 1<sup>er</sup> avril 2023**

Cher(e) Adhérent(e),

Conformément à l'article 8 de nos statuts et aux articles 8.3 et 8.4 de notre règlement intérieur, l'**Assemblée Générale Ordinaire** annuelle 2023 de notre Aéro-club est convoquée le :

**Samedi 1<sup>er</sup> avril 2023 à 14h30 précises**

**En présentiel au Club en en distanciel par vidéoconférence.**

**Emargement et Connexion à partir de-14h00.**

**Ordre du jour :**

- **Rapport moral 2022**
- **Rapport financier 2022**
- **Quitus 2022 (Vote)**
- Synthèse 2022 : Activités - Maintenance – DTO - Prévention Sécurité
- **Budget prévisionnel et tarifs 2023 (Vote)**
- Questions / Réponses
- **Election des administrateurs (Vote)**

Peuvent participer à l'Assemblée Générale les adhérents ayant cotisé 2022 ou à jour de leur cotisation 2023. Parmi eux, seuls les membres actifs ou postulants à jour des cotisation 2023 ont droit de vote. Les membres actifs peuvent également postuler au conseil d'administration.

Le nombre de postes à pourvoir au Conseil d'Administration est de **SIX (6)**. Le bulletin de candidature est en attachement de cette convocation. Les candidatures sont à adresser avec le bulletin signé au **Secrétaire Général** ([secretairegeneral@aeroclub-acam.org](mailto:secretairegeneral@aeroclub-acam.org)) au moins deux (2) jours francs avant la date de l'AGO. Je vous engage à manifester votre attachement au club en faisant acte de candidature.

Ne sont traités à l'AGO que les points inscrits à l'ordre du jour. Les questions écrites doivent parvenir aux moins huit jours francs avant l'AGO, au plus tard le 25/03/2023. Elles peuvent être déposées au Club ou envoyées par courriel à : [ag.questions@aeroclub-acam.org](mailto:ag.questions@aeroclub-acam.org)

La tenue par visioconférence permet une plus large participation. Cette année la présence physique est à privilégier compte tenu de l'amélioration de la situation sanitaire.

Nous comptons sur votre participation.



Le Président : Alain SEGUIN

## INFORMATIONS SUR LA TENUE DE L'AGO

L'ACAM tient cette année son AGO en mode hybride, en présentiel et en distanciel par visioconférence, en conformité avec ses statuts et les recommandations gouvernementales.

En présentiel, tous les membres qui le souhaitent peuvent se rendre dans les locaux de l'ACAM, dans le respect des mesures sanitaires en vigueur (masques, gel, distanciation). Ils devront se présenter avec une pièce d'identité et signer le registre à l'entrée.

Tous les participants doivent se doter d'un outil numérique pour assister à l'AG : ordinateur, téléphone intelligent, tablettes, etc. Cet outil doit avoir accès à Internet, pouvoir recevoir des courriels et accéder aux sites **ZOOM** (télécharger l'application depuis le site <https://zoom.us> auparavant si ce n'est déjà fait) et **Balotilo** (<https://www.balotilo.org>). Au Club, l'accès au Wifi sera possible.

### Préparation de l'assemblée.

Les adhérents éligibles (ceux inscrits en 2022 et 2023) sont convoqués de manière électronique conformément aux statuts. Cependant, en accord avec notre règlement intérieur, seuls les membres à jour de leur cotisation peuvent participer à l'AGO. Les informations de connexion à distance sont indiquées sur le site web de l'ACAM, accessible après identification. Il n'est pas nécessaire de s'inscrire.

Une page spécifique (cf. lien ci-dessous) est disponible sur le site web de l'ACAM pour informer de l'AGO, après identification. Elle comporte également le lien de connexion.

### Tenue de l'assemblée.

La réunion est ouverte à 14h00.

Pour les personnes à distance, des tests de sons, de vidéo et de chat sont effectués jusqu'à 14h30 pendant que les personnes se connectent. Les micros et vidéos des participants sont fermés pendant la réunion sauf ceux du présentateur. Pour les présents physiquement, un accueil permet de signer les feuilles d'émargement et de recueillir les pouvoirs.

Le décompte des présents et des personnes habilités à voter est effectué en début d'assemblée. Les votes sont ouverts pendant l'AGO au moment opportun. Voici le chronométrage prévisionnel des travaux :

Horaire	Durée	Description
14h00	30'	Ouverture de la vidéoconférence et émargement des présents Tests techniques de connectivité et de fonctionnement Comptage des participants
<b>14h30 - 14h45</b>	<b>15'</b>	<b>Démarrage de l'AGO</b> – Secrétaire (Robert FARGIER) Compte final des participants et des votants – Vérification du quorum <b>Ouverture des votes</b>
14h45 - 15h00	15'	Rapport moral 2022 par le Président (Alain SEGUIN)
15h00 - 15h15	15'	Rapport Financier 2022 par le Trésorier (Bernard LEVASSEUR)
15h15 - 15h20	5'	<b>VOTE</b> : Quitus au Conseil d'Administration pour l'exercice 2022
15h20 - 15h40	5'	Activités du club (Gérard VINCENT)
	5'	Maintenance synthèse (Daniel DE TAUZIA)
	5'	DTO (Nicolas VAUNOIS et Patrick BOURCHET)
	5'	Prévention Sécurité (Patrick ELKAN - CPS)
15h40 - 15h50	10'	Budget prévisionnel 2023 (Daniel DE TAUZIA)
15h50 - 16h00	10'	Evolution des tarifs 2023 (Bernard LEVASSEUR)
16h00 - 16h05	5'	<b>VOTE</b> sur Budget et Tarifs 2023
16h05 - 16h20	15'	Réponses aux questions écrites
		Affichage des votes : Quitus, Budget et Tarifs 2023
16h20 - 16h30	5'	Elections des Administrateurs : Présentation des candidats
	5'	<b>VOTE électif</b> Résultats des votes
		<b>FIN DE L'AGO</b>

Les participants peuvent poser leurs questions avant la réunion et pendant l'AGO par discussion instantané uniquement pendant toute la durée de l'assemblée. Les personnes présentes posent leurs questions si besoin pendant la séance de questions/réponses, qui fournira les réponses aux questions déjà reçues.

L'assemblée se termine avec l'élection des conseillers du Conseil d'Administration et la proclamation des résultats du vote concernant les administrateurs. L'élection du nouveau Bureau aura lieu lors du premier Conseil d'Administration convoqué quelques jours après l'AG.

## **VOTES ET ELECTION DES ADMINISTRATEURS**

Les votes s'effectuent avec la plateforme BALOTILO ([www.balotilo.org](http://www.balotilo.org)) qui **garantit l'anonymat**. Ceci est valable pour toutes les personnes qui participent en présentiel ou en distanciel. Les membres doivent donc être équipés d'un appareil leur permettant l'accès Internet et l'accès à leur courriel.

Un membre peut donner procuration à un autre membre pour voter. Pour cela il doit indiquer une adresse courriel du membre qui reçoit la procuration. Cette adresse ne peut pas être la même que celle que le membre possède déjà (une adresse courriel différente par membre votant est nécessaire).

Chaque adhérent identifié pour voter reçoit dès l'ouverture du vote pendant l'AGO, un ou plusieurs courriels avec un lien privé. Les votes sont ouverts pendant l'AGO. Ils sont au nombre de trois :

- un pour donner quitus au Conseil d'administration pour l'année 2022,
- un pour voter le budget et les tarifs de 2023,
- et un pour élire les personnes au Conseil d'Administration.

Chaque membre présent doit pouvoir récupérer le courriel qui lui est adressé et suivre le lien envoyé et personnel pour voter pendant la période ouverte durant la réunion.

Chacun peut modifier son vote s'il le désire jusqu'à la clôture qui s'effectue pendant l'AGO. Des scrutateurs non-candidats sont désignés en début de séance. Ils ouvrent et ferment les votes. Chaque vote reste ouvert du début de l'AGO jusqu'à clôture pendant ou en fin d'AGO.

⇒ Retrouver ces informations sur le site Web :

<https://www.aeroclub-acam.fr/web/events/assemblee-generale-2023/>

## **ANNEXES**

- Formulaire de candidature au Conseil d'Administration
- Formulaire de pouvoir à un autre membre